

CONSEIL SCIENTIFIQUE RÉGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

AVIS N° 2025/21

adopté à l'unanimité des membres votants (13)

le 6 mars 2024

Objet : avis concernant la demande d'autorisation de dérogation au titre des espèces protégées de la société FRANSOL14 pour le déplacement de pontes et/ou spécimens d'amphibiens protégés dans le cadre d'un projet de centrale photovoltaïque au sol à Monts (37).

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 et 2, et R.411-1 à 14 relatifs à la protection des espèces ;

Vu l'arrêté du 8 janvier 2021 fixant la liste des amphibiens et des reptiles représentés sur le territoire métropolitain protégés sur l'ensemble du territoire national et les modalités de leur protection ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2007 modifié fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2022 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;

Vu la demande de dérogation présentée par la société FRANSOL14 en date du 22 janvier 2025 ;

Considérant la découverte de spécimens de Grenouille agile (*Rana dalmatina*) dans l'emprise du projet lors d'une visite préliminaire au démarrage du chantier ;

Considérant le risque de destruction de spécimens lors de la réalisation du projet, non identifié en phase d'études préalables ;

Considérant que la Grenouille agile est non menacée en région et représente un enjeu de conservation faible ;

Considérant les nouvelles mesures proposées pour réduire le risque de destruction (surveillance, mise en défend du pédiluve en particulier) ;

Considérant que dans ces conditions, l'autorisation sollicitée ne nuit pas au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population de Grenouille agile, mais également des autres espèces d'amphibiens potentiellement présentes sur le site, dans leur aire de répartition naturelle ;

Le CSRPN émet un avis favorable sur le projet.

Le Président du CSRPN,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'GV' or similar, written in a stylized, cursive manner.

Guillaume VUITTON